

Passage d'un géomètre du cadastre dans la commune

Un géomètre cadastral sera présent sur la commune du 6 janvier au 31 mars 2025 pour effectuer des relevés dans le cadre de la mise à jour du plan cadastral. Ces opérations, encadrées par un arrêté préfectoral, peuvent inclure des interventions sur des propriétés privées. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Publié le 10 janvier 2025

I URBANISME



PASSAGE D'UN GÉOMETRE CADASTRAL À UZÈS

DU 6 JANVIER AU 31 MARS 2025



Un géomètre du cadastre interviendra sur notre commune du **6 janvier au 31 mars 2025** afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral. Cette démarche vise à garantir l'exactitude des informations cadastrales, essentielles pour la gestion du territoire communal.

Quelles sont les opérations réalisées?

Le géomètre procédera à des relevés sur le terrain, incluant, si nécessaire, des mesures sur des propriétés privées. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre légal et sont indispensables pour actualiser le cadastre.

Nous vous invitons à faciliter l'accès du géomètre aux parcelles concernées et à lui réserver un bon accueil. Ces travaux sont essentiels pour assurer une gestion optimale des informations foncières.

La Ville d'Uzès remercie ses habitants pour votre compréhension et de votre collaboration.



L'arrêté préfectoral encadrant cette intervention est disponible à la mairie pour consultation ainsi que en téléchargement ci-dessous. N'hésitez pas à contacter nos services pour toute question ou information complémentaire.

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

<https://www.uzes.fr/actualites/passage-du-geometre-du-cadastre-dans-la-commune?>



SAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h
Ven : 8h > 12h, 13h > 16h
Mer et 3e Sam : 8h > 12h

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE